

jeudi 20 mars 2008 | 5:00 | Beyrouth

## ***Journée internationale de la francophonie***

### **Il ne suffit pas de protéger le multilinguisme, il faut le faire vivre**

---

**Par Abdou DIOUF**

**Secrétaire général de la francophonie**

Chaque jour est là pour nous rappeler que des centaines de millions d'hommes, de femmes, d'enfants doivent, encore et toujours, en ce XXI<sup>e</sup> siècle commençant, affronter la famine, la pauvreté, l'illettrisme, les pandémies, les conflits meurtriers. Et il est plus que jamais du devoir de la communauté internationale de tout mettre en œuvre pour que le développement, les droits de l'homme, la sécurité et la paix restent au cœur de l'agenda et de la coopération internationale. Nous savons combien la tâche est difficile, et pourtant nous devons être plus ambitieux encore et anticiper les mutations qui se profilent, prévenir les bouleversements afin d'en limiter les effets nocifs et irréversibles.

Dans ce contexte, nous ne devons pas hésiter à préserver ce qui doit l'être. Bien plus ! Nous devons revendiquer, sans complexes, la légitimité de certaines protections. Qu'il s'agisse, bien sûr, de la biodiversité menacée par le réchauffement climatique. Qu'il s'agisse, également, de la diversité culturelle et linguistique.

C'est une nécessité profonde, essentielle, naturelle parce que la diversité est le fait même de la nature, parce que la diversité culturelle et linguistique fait partie de la richesse du patrimoine de l'humanité. Nous avons donc une responsabilité historique à l'égard des générations futures, celle de protéger notre héritage commun.

Nous devons surtout, dans le même temps, prendre conscience que certains de nos comportements pourraient, à terme, porter gravement et durablement atteinte aux valeurs que la communauté internationale entend promouvoir, aux objectifs qu'elle poursuit.

Ce 20 mars, Journée internationale de la francophonie, cette année 2008, « année internationale des langues », doit être, à cet égard, l'occasion de réaffirmer l'ardente nécessité de respecter et de promouvoir le multilinguisme. À cela plusieurs raisons.

Tout d'abord, le respect du multilinguisme est indissociable de la démocratisation des relations internationales.

Peut-on, d'un côté, souscrire au principe d'égalité entre les États, et de l'autre laisser se développer, dans les enceintes multilatérales, qui sont le cadre privilégié au sein duquel les États dialoguent et coopèrent, le cadre privilégié où sont menées les négociations, arrêtées les orientations, élaborées les normes qui engagent notre devenir commun, peut-on laisser se développer des pratiques qui vont à l'encontre de la participation effective de tous aux travaux ? L'usage de la langue de son choix, en tant qu'il détermine la capacité à communiquer, à comprendre, à se faire comprendre, et donc à défendre ses intérêts, est un droit fondamental. C'est dire que toute atteinte portée au respect de la parité des langues officielles et de travail, toute discrimination linguistique est de nature à entacher la qualité du dialogue et de la coopération qui sont à la base du multilatéralisme.

Le respect du multilinguisme est, par ailleurs, indissociable du développement.

Peut-on, d'un côté, souscrire à des engagements et à des programmes ambitieux pour lutter contre la

fracture économique, sociale, sanitaire, éducative ou numérique, et de l'autre laisser se développer une fracture linguistique qui vient se superposer aux autres en les aggravant, puisqu'elle va à l'encontre de l'accès effectif de tous à l'information et à la formation ?

Ce n'est qu'au prix d'un multilatéralisme bien compris que nous pourrions assurer la plus large diffusion des valeurs universelles que nous défendons et favoriser leur intériorisation partout et par tous.

Ce n'est qu'à ce prix, aussi, que nous pourrions accroître l'efficacité et la pleine appropriation par les bénéficiaires des programmes développés, en leur proposant des informations, une assistance technique et des matériaux de formation dans une langue qu'ils peuvent comprendre, ou mieux encore, chaque fois que c'est possible, dans les langues locales.

Ce n'est qu'à ce prix, enfin, que nous pourrions donner sa pleine dimension à ce but suprême qu'est le maintien de la paix et de la sécurité internationales. À cet égard, le renforcement de la coopération entre l'ONU et les organisations régionales et intergouvernementales dans le domaine de la prévention, de la gestion, du règlement des conflits, mais aussi de la consolidation de la paix peut, ici, donner sa pleine mesure.

Rappelons, pour mémoire, que plus de 50 % des opérations de maintien de la paix des Nations unies se déploient, aujourd'hui, dans des pays francophones, et l'Organisation internationale de la francophonie a démontré, à maintes reprises, au fil de ces dernières années, dans le cadre de son action en faveur de la prévention des conflits, de l'accompagnement des sorties de crise, de transition démocratique et de consolidation de la paix, combien le partage d'une langue, mais aussi de valeurs, pouvait contribuer à installer et à faciliter le dialogue si nécessaire à une véritable compréhension et interaction entre les différents acteurs. C'est une voie qui mérite d'être toujours plus explorée.

Le respect du multilinguisme, enfin, est indissociable d'un dialogue interculturel équilibré et fructueux dans la mesure où il est un moyen de prévenir les projets d'enfermement identitaire. Renforcer la compréhension entre les peuples, favoriser l'échange de savoirs, de valeurs et d'expériences positives est le plus sûr chemin pour instaurer l'unité dans la diversité et l'entente internationale.

C'est pour toutes ces raisons qu'il est essentiel que nous nous mobilisions tous pour donner vie au principe du multilinguisme.

La conscience internationale est en éveil, des étapes essentielles ont été franchies ; qu'il s'agisse de la mobilisation inédite des États membres de l'Unesco pour l'entrée en vigueur, le 18 mars 2007, de la convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles, ou du soutien sans précédent, à l'ONU, de 113 États en faveur de l'adoption, par l'Assemblée générale, le 18 mai 2007, d'une résolution sur le multilinguisme.

Cela étant, il ne suffit pas de protéger le multilinguisme, il faut le faire vivre, en favorisant, notamment, l'apprentissage des langues. Mais il faut surtout l'imagination, la volonté et l'engagement de tous – des organisations internationales, des États, mais aussi des organisations non gouvernementales, des entreprises, des médias, des citoyens – et ce, dans tous les secteurs, afin que le multilinguisme soit enfin vécu comme ce qu'il est, c'est-à-dire une source d'enrichissement dynamique, et donc revendiqué comme une source de progrès.

Le multilinguisme, certes, a un coût financier, mais il a surtout un prix, celui de l'avenir plus équitable, plus démocratique, plus pacifique que nous voulons bâtir pour les générations présentes et à venir. C'est l'un des messages que je porterai, au nom de la Francophonie, le 28 mars prochain, à New York, lors de ma rencontre avec le secrétaire général des Nations unies.

Abdou DIOUF

Secrétaire général de la Francophonie

© 2007, L'Orient-Le Jour.

<http://www.lorient-lejour.com.lb/page.aspx?page=article&id=367716>